



## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



### IMPORTANT : PLATEAUX U7 – U9

Il est rappelé à l'ensemble des éducateurs U7 et U9 qu'ils doivent obligatoirement se déplacer le samedi sur les plateaux avec leur listing de joueurs + photos (à éditer dans FOOTCLUBS) ou avec FOOTCLUBS COMPAGNON sous peine d'amende (licence non présentée 20€ par licence manquante – non licencié : 400€).

A ce titre, des contrôles seront réalisés et commenceront début février, par des délégués officiels et des membres de la Commission des Jeunes, dûment mandatés, lors de la 2<sup>ème</sup> phase avec application des sanctions prévues.



Numéro d'astreinte des ELUS le WEEK END (uniquement) du vendredi après 17h00 jusqu'au dimanche 15h00 en cas d'alerte météo et circonstances exceptionnelles (décès, accident .....): 06 10 84 48 50

**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE  
FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11  
B.P. 51501  
66101 Perpignan  
Cedex  
[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)  
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**L'OFFICIEL  
66**

**HORAIRES  
D'OUVERTURE  
AU PUBLIC**

Du lundi au jeudi  
11h30 – 12h30  
14h00 – 18h00  
Le vendredi  
11h30 – 12h30  
14h00 – 17h00

## **La FFF met en place l'opération "Clubs 2e étoile". Plus de 13 000 clubs amateurs vont bénéficier d'aides directes pour la formation et l'acquisition de matériel sportif**

Le Comité exécutif de la Fédération Française de Football du 13 septembre dernier a décidé d'attribuer un budget supplémentaire au football amateur à hauteur de 10 M€, grâce aux retombées de la victoire de l'Équipe de France à la Coupe du monde 2018. La FFF souhaite ainsi répondre à un besoin et valoriser le rôle essentiel que jouent les clubs amateurs dans le succès du football tricolore.

### **90 M€ d'aide au football amateur**

Cette aide directe de 10 M€ se concrétise par la mise en œuvre de l'opération "Clubs 2e étoile", une opération spéciale d'une envergure sans précédent. 13 300 clubs amateurs vont en bénéficier, dans le cadre du plan d'actions "Ambition 2020" de la FFF. Réparties sur les saisons 2018-2019 et 2019-2020, ces aides sont principalement destinées aux clubs formateurs et aux petits clubs parmi les plus petits.

Au total, le budget consacré par la FFF au football amateur (aides directes + aides indirectes) atteindra près de 90 M€ lors de cette saison 2018-2019.

### **FORMATION ET MATÉRIEL SPORTIF**

L'opération "Clubs 2e étoile" est organisée autour d'un axe "formation" et d'un axe "dotation". L'axe "formation" va permettre à environ 10 000 clubs amateurs, notamment ceux engagés dans le football des jeunes, de recevoir des "bons formation" pour leurs dirigeants, leurs éducateurs et leurs arbitres.

L'axe "dotation" vise plus de 12 700 clubs amateurs, auxquels la FFF offrira des "bons de dotation" (d'une valeur de 500, 600 ou 700 euros), pour du matériel sportif (ballons, minibus, kits d'entraînement) et du textile (maillots, shorts, chaussettes, survêtements).



# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### Aide à l'acquisition de petits matériels sportifs- Club "Occitanie - Sport pour Tous" 2019

**La Région a voté en mars 2017 son dispositif d'intervention Club « Occitanie – Sport pour Tous ».**

Ce dispositif, visant à garantir un aménagement équilibré du territoire en matière d'accès à la pratique sportive, permet à la Région d'accompagner dans de l'acquisition de petits matériels sportifs les clubs affiliés à votre Fédération possédant au moins 20 licenciés de moins de 21 ans (et/ou 20% des licenciés de moins de 21 ans). L'aide, forfaitaire, peut varier de 700 à 2 000 €.

L'expérience des campagnes précédentes nous démontre qu'un certain nombre de clubs ne connaissent pas l'existence de ce dispositif.

**Toutes ces informations, ainsi que le dossier de demande de subvention à télécharger, sont disponibles en suivant le site suivant :**

<http://www.laregion.fr/Soutien-des-clubs-sportifs-Occitanie-sport-pour-tous>

L'examen des dossiers se fera chronologiquement en deux phases d'instruction :

- 1ère phase : dossiers reçus avant le 28/02/2019 ;
- 2ème phase : dossiers reçus entre le 28/02 et le 30/06/2019.

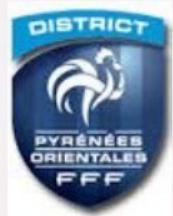
Les dossiers reçus après le 30/06/2019 ne pourront plus être pris en compte au titre de l'année 2019.

La Direction des Sports (Pascale VALET – 05 61 39 64 47) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

\* Dossier complet envoyé aux clubs sur leur boîte e-mail officielle.



**Le Journal Officiel du District de Football  
des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



**Organisent la  
Découverte  
de la  
pratique  
**FUTNET****

**JEUDI 07 MARS dès 14h30**

**Complexe sportif (gymnase) JO MASO LE SOLER**



**3 JOUEURS PAR ÉQUIPE**

**FILLES ET GARCONS  
DE 14 A 18 ANS  
LICENCIÉ(E)S FFF**

**INSCRIPTIONS GRATUITES  
SUR PLACE**



### Comité de Direction

Réunion du Bureau du 24/01/19

Président : Claude MALLA

Secrétaire Général : Marc WATTELLIER

Vice-Président Délégué : Pierre FRILLAY

Vice-Président et Trésorier Général : Philippe MARCO-GREGORI

Vice-Président : Olivier COLPAERT

Trésorier Adjoint : Gérard BLANCHET

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

#### ***CORRESPONDANCE***

**LIGUE D'OCCITANIE** : du 21/01/19, informant de la mise en NON ACTIVITE TOTALE des clubs suivants :

- 882489 FUTSAL OGYGENE 66
- 881558 FUTSAL ESTAGEL.

Pris note.

**Mairie de ST NAZaire** : du 24/01/19, confirmant la mise à disposition de son gymnase le 03/03/19 pour la phase finale du Futsal Féminines à 8 Séniors. Remerciements.

#### ***FMI TRANSMISE HORS DELAI AVEC RAPPEL***

**Déploiement FMI 2018/2019 (rappel OFFICIEL 66 N°46 du 06/04/18 et OFFICIEL 66 N°2 du 17/08/18). Rappel : Article 7 Clôture et envoi de la Feuille de match :**

- Clôture de la Feuille de match par l'arbitre. Si la tablette est connectée à internet alors la feuille de match est automatiquement transmise.
- Si la tablette n'est pas connectée à internet alors :

1. On vérifie s'il y a une possibilité de connexion (wifi, connexion partagée depuis un smartphone,...).

**2. Dans le cas contraire, le dirigeant du club recevant se chargera de « Transmettre » la Feuille de Match dès que possible dans la journée ou la soirée avant minuit.**

**SALANCA FC** : **100€** FMI match D4 du 20/01 SALANCA FC 2 / FC POLLESTRES hors délai avec 1 rappel le lundi 21/01/19 après-midi.

**FC LAURENTIN** : **100€** FMI match D3 du 20/01 FC LAURENTIN 2 / FC ST CYPRIEN 2 hors délai avec 1 rappel le lundi 21/01/19 après-midi.

**FC LAURENTIN** : **100€** FMI match U17 D1 DU 20/01 FC LAURENTIN / FC ST ESTEVE 2 hors délai avec 1 rappel le lundi 21/01/19 après-midi.

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### **Rappel : mise en place de contrôles pour la 2<sup>eme</sup> période du foot d'animation**

Le Président du District, M. Claude MALLA, informe qu'il a été constaté, par les Commissions compétentes, qu'un nombre important de Joueurs Non Licenciés sont inscrits sur les feuilles de match en FOOTBALL D'ANIMATION U7 et U9 depuis le début de la saison, et que ceux-ci ne sont pris en charge par aucune assurance (rappel OFFICIEL 66 N°12 et N°14 Saison 2018/2019).

Il rappelle qu'en cas d'accident subi par ces joueurs ou en cas de préjudices causés à l'encontre d'adversaires, LE PRESIDENT DU CLUB EST RESPONSABLE SPORTIVEMENT ET PENALEMENT.

Il est rappelé à l'ensemble des éducateurs U7 et U9 qu'ils doivent obligatoirement se déplacer le samedi sur les plateaux avec leur listing de joueurs + photos (à éditer dans FOOTCLUBS) ou avec FOOTCLUBS COMPAGNON sous peine d'amende (licence non présentée 20€ par licence manquante – non licencié : 400€).

A ce titre, des contrôles seront réalisés et commenceront début février, par des délégués officiels et des membres de la Commission des Jeunes, dûment mandatés, lors de la 2<sup>ème</sup> phase avec application des sanctions prévues.

### **Consignes utiles pour le foot d'animation U7 et U9**

Pour le bon déroulement des plateaux U7 et U9, l'accès aux terrains est réservé UNIQUEMENT aux licenciés (joueurs, éducateurs, dirigeants).

Tous les joueurs doivent-être LICENCIES ! La licence c'est le bon sens ! (des sanctions seront appliquées et des contrôles seront effectués sur les plateaux).

Pour la catégorie U9, les clubs doivent respecter le nombre d'équipe inscrit dans les poules : 2 équipes d'un même club maximum par poule.

Préparation de la feuille de match en amont. Elle doit-être correctement remplie dans son intégralité et retournée au District dans les 48h00.

### **Validation des candidats reçus à la formation initiale à l'arbitrage**

- Anylemar SIFONTES « US BOMPAS »
- Isguem KASHI « CANET ROUSSILLON FC »
- Salahe EL GHAILANI « FC ALBERES-ARGELES »
- Mohamed Rachid BENYAHIA DJELLOUL « FC ST ESTEVE »
- Zakaria ELKHAIN « SP PERPIGNAN NORD »
- Marine TROUILLET « FC VINCA »
- Kevin REDANT « RF CANOHES TOLOUGES »

### **CONDOLÉANCES**

Le Président et les membres du Comité Directeur présentent leurs plus sincères condoléances :

- à M. BENATIA Mohamed, dirigeant du FC BANYULS SUR MER et à sa famille ;
- à M. FARGUES Bruno, dirigeant du FC ST ESTEVE et membre de la Commission des Compétitions Jeunes du District, ainsi qu'à sa famille.

### **Rappel : prochain plénié le 31/01/19 à 19h00**

Le Président  
Claude MALLA

Le Secrétaire Général  
Marc WATTELLIER

### Commission Championnats Séniors et Foot Diversifié

Réunion du 22/01/19

**Président** : NIFOSI Louis

**Présents** : LEWANDOWSKI Jean-Marie, RICHARD Jean-Claude

**Assistant à la réunion** : MM. Claude MALLA, Président du district et Marc WATTELLIER, Secrétaire Général

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

#### ***CORRESPONDANCE***

**ATAC** : du 18/01/19, notifiant le forfait général de son équipe SENIORS D2. Conformément à l'Article 40 des Epreuves Officielles, la Commission enregistre ce forfait avec retrait de points.

#### ***TIRAGE 1/4 DE FINALE DE CHALLENGE BAZATAQUI ET 1/8<sup>EME</sup> DE COUPE***

**Les matches de Coupe du Roussillon et de Challenge René Bazataqui se joueront 24/02/19 à 14h30 sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé. En cas de terrain indisponible la rencontre doit-être inversée.**

#### **Challenge René Bazataqui – matches le 24/02/19**

<b>FC LE SOLER 2</b>	<b>FC VILLELONGUE 2</b>
<b>FC ST FELIU</b>	<b>FC VINCA</b>
<b>FC FOURQUES</b>	<b>FC ST CYPRIEN 2</b>
<b>*RC PERPIGNAN SUD</b>	<b>FC LE BOULOU SJPC 2 à jouer le 03/03/19</b>

**Rappel : Article 2 du Challenge René Bazataqui** : cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1<sup>ère</sup> évolue dans les catégories D3 Division et toutes les autres séries inférieures, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1<sup>ère</sup> évolue en D1 et D2. **Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner plus de 3 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s).** Modification du règlement du Challenge BAZATAQUI adoptée à l'unanimité lors de l'AG du District du 29/05/17: **En cas d'égalité au bout du temps réglementaire, il sera directement procédé à l'épreuve des coups de pied au but.**

#### **Coupe du Roussillon Séniors**

<b>ATAC</b>	<b>FC ST CYPRIEN</b>
<b>RC PERPIGNAN SUD</b>	<b>ELNE FC</b>
<b>FC LAURENTIN</b>	<b>FC ALBERES-ARGELES</b>
<b>FC THUIR</b>	<b>FC CERDAGNE</b>
<b>SO RIVESALTES</b>	<b>FC ST ESTEVE</b>
<b>SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD</b>	<b>CANET ROUSSILLON FC</b>
<b>AS PERPIGNAN MEDITERRANEE</b>	<b>OC PERPIGNAN</b>
<b>*SALEILLES OC ou CABESTANY OC</b>	<b>FC BECE VALLEE DE L'AGLY</b>



# Le Journal Officiel du District de Football

# **des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



Si SALEILLES OC se qualifie le match devra être inversé, conformément à l'Article 4 de la Coupe du Roussillon qui stipule que dans le cas où deux divisions sépareraient les deux clubs, celui jouant dans la division inférieure recevrait sur son terrain.

## **AMENDES**

**ATAC** : 400€ - forfait général équipe séniors D2 (Article 40 des Epreuves Officielles).

**SAILEILLES OC : 100€** - forfait d'équipe sur le match D3 FC ST FELIU / SAILEILLES OC 2 du 20/01/19 (Article 39 Alinéa c des Epreuves Officielles).

# Le Président Louis NIFOSI

## **Le Secrétaire Jean-Marie LEWANDOWSKI**

# Commission Championnats Jeunes et Foot Animation

Réunion du 22/01/19

**Président** : Régis SANCHEZ

**Secrétaire** : Bruno FARGUES (excusé)

**Présents** : Guy ROUXEL, Vincent VANDEVILLE

**Assistant à la réunion** : MM. Claude MALLA, Président du district et Marc WATTELLIER, Secrétaire Général

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour : Approbation du dernier procès-verbal  
Traitement des affaires courantes et des feuilles de match  
Questions diverses

## **CORRESPONDANCE REÇUE**

**SALANCA FC** : du 21/01/19, notifiant le forfait général de son équipe U17 D2 Poule A. Conformément à l'Article 40 des Epreuves Officielles, la Commission enregistre ce forfait avec retrait de points.

## MATCH A JOUER

**Suite à un décès concernant un dirigeant du FC BANYULS SUR MER, le match suivant a été reporté par l'astreinte du Comité Directeur :**

- U15 D2 Poule A N°20857296 du 19/01/19 ENT. PERPIGNAN BV – PERPIGNAN NORD 2 / FC BANYULS. La Commission fixe cette rencontre au : 03/03/19 (déjà 1 match remis au 23/02 pour le club recevant), ou ayant en semaine sur accord écrit des deux clubs.

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### ***MATCH REMIS (\*nouvelle date)***

Le match U17 D2 CERET 2 / ENT. PERPIGNAN BV – PERPIGNAN NORD du 15/12/18 N°20825572 est remis au **23 ou 24/02/19** (accord des deux clubs).

### ***TIRAGE DES 1/4 DE FINALE DE COUPES DU ROUSSILLON U17 ET U15***

**Les matches de Coupe du Roussillon U17 et U15 se joueront le 23 ou le 24/02/19 sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé au tirage.**

- **En cas de terrain indisponible la rencontre doit-être inversée.**

#### **U17**

<b>*** Ce match doit être inversé, compte tenu que le FC VILLELONGUE recevrait pour la 3<sup>ème</sup> fois et que le FC LAURENTIN n'a reçu qu'une rencontre.</b>	
<b>*** FC VILLELONGUE</b>	<b>FC LAURENTIN</b>
<b>FC CERDAGNE</b>	<b>FC ST ESTEVE</b>
<b>US BOMPAS</b>	<b>OC PERPIGNAN</b>
<b>CANET ROUSSILLON FC</b>	<b>FC VINCA</b>

#### **U15**

<b>OC PERPIGNAN</b>	<b>FC LAURENTIN</b>
<b>CANET ROUSSILLON FC</b>	<b>FC ST ESTEVE</b>
<b>FC LE BOULOU SJPC</b>	<b>FC ALBERES-ARGELES</b>
<b>FC VILLELONGUE</b>	<b>AS PERPIGNAN MEDITERRANEE</b>

### ***FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE APRES 2 RAPPELS***

- U17 D2 Poule A du Mercredi 12/12/2018 N°20825937 LE BOULOU ST J 1 / ST ESTEVE FC 3.

- **Transmis à la Commission des Règlements & Contentieux**

### ***VAINQUEUR DEFI U13***

- Match U13 D1 Poule A du 19/01/19 OCP / CANET RFC 2 N°53401.1. Score : **2 – 2**

- **VAINQUEUR DEFI : CANET RFC 2 + 1 point**

### ***AMENDES***

**FC LE BOULOU SJPC** : **100€** - Feuille du match U17 D2 Poule A du Mercredi 12/12/2018 N°20825937 LE BOULOU ST J 1 / ST ESTEVE FC 3 non parvenue après 2 rappels.

**SALANCA FC** : **400€** - Forfait général équipe U17 D2 Poule A.

- La Commission, dans son ensemble, présente ses plus sincères condoléances à M. Bruno FARGUES et à sa famille, pour le deuil qui les touche.

Le Président  
Régis SANCHEZ

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### Commission des Compétitions

### Féminines

Réunion du 15/01/19

Président : Olivier BODEN

Secrétaire : Zakia MAALOU

Présents : Alain CLEMENT, Charles PLANAS

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

#### ***CORRESPONDANCE***

**FC BAHO-PEZILLA** : du 19/01/19, concernant le match Féminines Séniors à 8 au 16/01/18 ELNE FC / FC BAHO-PEZILLA, donné perdu par forfait au FC BAHO-PEZILLA par la Commission des Règlements & Contentieux. La Commission rappelle qu'elle ne peut pas modifier cette décision, qui est susceptible d'appel dans les formes et délais prescrits par l'Article 190 des R.G. de la FFF (à noter que le club adverse n'a pas donné son accord pour rejouer cette rencontre).

#### ***FUTSAL***

Les 12 équipes de D1F et D2F ont été invitées à participer à la phase qualificative pour la Finale Départementale le samedi 19/01/19 à 09h00 au FIVE à PERPIGNAN ST CHARLES.

Six équipes étaient présentes : FC LAURENTIN, CANET RFC, BECE VALLEE DE L'AGLY, AS BAGES, FC POLLESTRES 2 et ELNE FC.

Deux clubs étaient excusés : FC ST CYPRIEN 2 et SO RIVESALTES.

Etaient absents les clubs de : FC ALBERES-ARGELES, RF CANOHES TOULOUGES, PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2, FC BAHO-PEZILLA

5 matches de 14' par équipe avec classement par points :

- Victoire : 3 points,
- Nul : 1 point,
- Défaite : 0 point

3 arbitres officiels ont été désignés pour cette phase qualificative.

#### **Résultats**

**Match 1 :** CANET 9 – 1 BAGES  
ST LAURENT 1 – 1 BECE  
POLLESTRES 0 – 1 ELNE

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**Match 2 :** CANET 3 – 0 ELNE  
BAGES 1 – 6 ST LAURENT  
POLLESTRES 1 – 1 BECE

**Match 3 :** BAGES 0 – 3 ELNE  
CANET 5 – 1 BECE  
POLLESTRES 0 – 1 ST LAURENT

**Match 4 :** ST LAURENT 3 – 0 ELNE  
BAGES 1 – 3 BECE  
CANET 4 – 0 POLLESTRES

**Match 5 :** CANET 2 – 3 ST LAURENT  
BAGES 1 – 4 POLLESTRES  
BECE 2 – 1 ELNE

### Classement

		PTS	BP	BC	DIFF.
1.	ST LAURENT	13	12	4	+8
2.	CANET	12	23	5	+18
3.	BECE	8	8	9	-1
4.	ELNE	6	5	6	-1
5.	POLLESTRES	4	5	8	-3
6.	BAGES	0	4	20	-16

La phase finale se déroulera le dimanche 3 mars 2019 (à ST NAZaire) avec les 6 CLUBS PRESENTS de la phase qualificative du 19/01/19. A l'issue de ces deux phases, les 2 finalistes du 03/03/19 participeront à la Finale Régionale d'Occitanie le dimanche 10/03/19 en Lozère (ST CHELY D'APCHER).

Les 5 équipes U18F quant à elles ont été conviée à participer à une séance découverte futsal, le samedi 19/01/19 de 13h30 à 16h30 au FIVE à PERPIGNAN ST CHARLES.

Dans le cadre de la Coupe du Monde de Football Féminin du 7 juin au 7 juillet 2019, le District des P-O et la Commission des Compétitions Féminines ont mis en place cette journée de Futsal, avec participation des équipes féminines du District en Séniors Féminines à 8 et U18F à 8.

Cette journée a regroupé plus de 130 féminines encadrées par des arbitres officiels et des membres de la Commission, sous l'égide du District des P-O, comme préconisé par la FFF.

Un grand merci aux équipes et dirigeants présents pour leur fair-play, aux arbitres officiels et aux bénévoles de la Commission des Féminines.

Le Président

Olivier BODEN

La Secrétaire

Zakia MAALOU



**Le Journal Officiel du District de Football  
des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**

**Retour en images sur La Journée Futsal Féminine**



# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### Commission Départementale Des Arbitres

#### *Pôle « Désignations » :*

**Présents** : MORENO Guillaume, RESTOUEIX Christophe

- Désignations District week-end des 26 et 27 Janvier.
- Désignations Ligue week-end des 26 et 27 Janvier.

#### *Indisponibilités Arbitres*

- LESAGE DAVID Du : 26/01/19 au 27/01/19
- BOUABDALLAH Du : 16/02/2019 Au : 17/02/2019
- CHRISTOPHE GUERIOT Du 13/02/2019 au : 17/02/2019 et Du : 25/05/2019 au : 26/05/2019
- TIMOTHE RIGAL Du : 02/02/19 au 03/02/19 et Du : 16/02/2019 au : 17/02/2019
- EMRE KARA Du : 27/01/2019 au : 28/01/2019
- RAMAZAN AGCA Du : 19/01/2019 au : 18/02/2019
- OLIVIER FATOUX Du : 02/02/2019 Au : 03/02/2019
- ABDE NETTAH Du : 16/02/2019 au : 16/02/2019

#### *Indisponibilité Observateur*

- BRUNO CHATANAY Du : 28/01/19 au : 30/06/2019.

#### *Correspondance*

- BERRIER MICKAEL : envoi d'un rapport de match. Pris note.
- MORENO GUILLAUME : envoi d'un rapport de match. Pris note.
- KESSAD Mehdi : envoi d'un rapport de match. Pris note.
- GUERIOT CHRISTOPHE : envoi d'un rapport de match. Pris note.
- RESS JEAN-FRANCOIS : envoi d'un rapport de match. Pris note.
- CAZORLA FLORIAN : envoi d'un rapport de match. Pris note.
- CLEMENTE CEDRIC : envoi d'un rapport de match. Pris note.
- PEDROSA AGATE : concernant une feuille de match. Pris note.

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### *Fiche PCEJ :*

Il est rappelé à tous les arbitres qui officient en U17 D1 et U15 D1 qu'ils doivent **OBLIGATOIREMENT** retourner au District à M. OZUBKO Fabien (fabien.ozubko@pyrenees-orientales.fff.fr) la fiche d'évaluation du « **Permis de Conduite d'une Equipe de Jeunes (PCEJ)** » dans les 48h00 qui suivent une rencontre.

- Cette fiche est téléchargeable sur leur espace MyFFF.

### *Dossier Médical*

A ce jour des arbitres n'ont toujours pas transmis leur électrocardiogramme. La CDA ne les désignera plus à partir de ce jour et ce, jusqu'à réception du tracé. Mail envoyé aux arbitres + copie aux clubs. Il n'est pas concevable qu'un arbitre officie sur un terrain sans que son dossier médical ne soit à jour.

### *Pôle Formation :*

#### **Suivi des arbitres stagiaires**

La CDA va organiser des réunions de formation **obligatoires pour les arbitres stagiaires et jeunes arbitres (JAD 1 & 2)**. Bien évidemment, les autres arbitres sont conviés à participer à ces réunions s'ils le souhaitent.

Elles se dérouleront tous les 1<sup>er</sup> vendredis de chaque mois de 19 h 00 à 20 h 30 au siège du district à compter du 1/02. Ces dernières s'articuleront en deux phases.

1<sup>ère</sup> Phase : Un moment d'échange et de retour d'expériences de chacun sur les problématiques et/ou réussites rencontrées.

2<sup>ème</sup> Phase : Deux / Trois thématiques de support pour un travail collectif (tel que la préparation de match ou l'utilisation de la FMI, le placement et le déplacement etc...).

Pour la première rencontre qui aura donc lieu le 1/02, la CDA propose exceptionnellement les 3 thématiques suivantes :

- 1) Utilisation de la FMI (Rappel),
- 2) Gestion des avertissements (ou des soigneurs par exemple),
- 3) Placement / Déplacement.

Les arbitres concernés doivent répondre sur le lien du google doc qui leur a été transmis par mail, afin de choisir ou de proposer un autre thème de formation.

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### Formation initiale d'arbitrage - 2<sup>ème</sup> session

Le Vendredi 18/01/19 à 18H30 sur la petite piste athlétisme du parc des sports de Perpignan, s'est déroulé le test physique obligatoire.

Ensuite, les candidats ont travaillé au district sur les lois du jeu.

Le samedi 19/01/19 à 8H30 retour sur les lois du jeu.

Déjeuner pris en commun au district.

EXAMEN BLANC.

**EXAMEN FINAL le mardi 22 janvier 2019 au siège du District de 19h00 à 20h30. Ci-dessous la liste des candidats reçus :**

- Anylemar SIFONTES « US BOMPAS »
- Isguem KASHI « CANET ROUSSILLON FC »
- Salahe EL GHAILANI « FC ALBERES-ARGELES »
- Mohamed Rachid BENYAHIA DJELLOUL « FC ST ESTEVE »
- Zakaria ELKHAIN « SP PERPIGNAN NORD »
- Marine TROUILLET « FC VINCA »
- Kevin REDANT « RF CANOHES TOULOUGES »

Les résultats seront diffusés le vendredi 25 janvier 2019 sur le site Internet du District + infos par mail pour la convocation à la réunion obligatoire d'informations pour les nouveaux arbitres stagiaires.

Le Président  
D. ROMERO

Le Secrétaire Adjoint  
Alexis CAVALIERE

### Commission Technique

#### Réunion du 21/01/19

##### Membres présents :

Olivier ASTRUIT – Pierre Georges FONT – Alain ETCHARREN – Frédéric BAUDIN – FABRY Benoit – José PICHENEY – Philippe RICART – Jaume PERETA – Victor TORRIJOS – Lakdhar ZEMOURI – Farid DIAF – Christophe DE ROBERT – Juan MEDINA – Jean Pierre BECHIR – Fabien OZUBKO

##### Membres excusés :

Patrice LEVAN – Laurent BELTRAN – André CAMPOS – Maxime MORETTI – Olivier CANET – Bourras BENFODDA – Alfredo GARCIA- Hassan ACHLOUJ – Olivier SILBERMANN – David MIGUEL – Bruno PEREZ – Racim BENALI – Bruno PETYT

#### ORDRE DU JOUR

- *Approbation du PV de la réunion du Jeudi 8 Novembre 2018*

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Formation : état des lieux et perspectives

Le Plan de Performance Fédéral : le parcours des U14 et des U13

Football d'Animation : suivi des pratiquants de U7 à U13 – Seconde phase

Autres informations : Académie Rurale – Le football loisir

- *Approbation du PV de la réunion du Jeudi 8 Novembre 2018*
- Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette réunion.

### ***Formation des éducateurs***

Fabien OZUBKO rappelle l'offre de formation du premier semestre 2019 et prend en compte les disponibilités des membres pour l'encadrement des modules U11.U13.U15.

Olivier ASTRUIT fait un retour sur la formation « module découverte Futsal » qui s'est déroulée à Saint Nazaire pour 12 candidats.

Il évoque l'annulation des modules U7 et « module découverte Gardiens de but » faute d'un nombre suffisant de candidats.

### ***Plan de Performance Fédéral***

Le CTR présente les dates et lieux de la détection U14 qui démarre le Mercredi 23 Mars 2019 au Soler. L'encadrement est défini depuis le début de la saison.

130 joueurs sont inscrits.

En U13, 20 dossiers sont arrivés au district, la date butoir est le 31 Janvier 2019.

### ***Football d'Animation***

Olivier ASTRUIT présente l'ensemble des plateaux du premier semestre 2019, permettant ainsi aux membres de la commission de se positionner pour l'encadrement des U7 et U9.

Il fait le point sur la seconde phase en U11 et en U13.

Le CTD DAP redonne les dates importantes sur cette offre de pratique et souhaite la présence de tous **le Samedi 6 Avril 2019** pour le Festival U13. Le lieu reste à déterminer.

### ***Autres informations***

#### **Académie Rurale**

Fabien OZUBKO fait un retour sur le bilan transmis à la DTN pour le 1<sup>er</sup> trimestre.

Orientations et objectifs visés. Il évoque aussi les perspectives de travail pour le second trimestre, animation offensive « finir ». Résolution de situation en équilibre numérique et jeux visant à développer l'autonomie du joueur.

#### **Projet de la FFF – Le football loisir**

Le CTR fait une présentation de ce nouveau projet fédéral. Un débat s'installe et des échanges mettent en avant « avantages et inconvénients » de ce nouveau dispositif.

#### **Futsal**

A noter, les deux rencontres internationales de la sélection U19G dans notre département. Mardi 26 Février 2019 à Toulouges et le Mercredi 27 Février 2019 au Soler. Les deux rencontres débutent à 18h30.

#### **Prochaine réunion**

**Lundi 11 Mars 2019 à 18h au district**

Fabien OZUBKO – CTR coordonnateur du Pôle Développement et Animation des Pratiques de la ligue d'Occitanie de Football

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### Commission des Règlements & Contentieux

**REUNION DU 23/01/19**

Président : Vincent GRISORIO

Secrétaire de Séance : Aline GARRIGUE

Présents : Jean-Luc GARCIA, Jacques MENECHAL, Christophe SALMERON

Excusé : Marceau LEMOING

• **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.**

• **Paragraphe 2 - Appel des décisions - Article – 190 des R.G. de la FFF**

**1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.**

**FEMININES à 8 D2 du 13/01/2019 N°53368.1**

**AS BAGES / FC SAINT CYPRIEN**

#### ➤ REPRISE DU DOSSIER

**Vu** :

- La feuille de match.  
- La réserve d'avant-match déposée par l'AS BAGES, pour la dire recevable en la forme et régulièrement confirmée.  
- Le listing des licences enregistrées par la Ligue d'Occitanie pour les joueuses du FC CYPRIEN.

• Attendu que le FC ST CYPRIEN a aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, deux (2) joueuses titulaires d'une licence « Mutation Hors Période » :

- JIMENEZ Léa licence Mutation Hors Période n°2543224637 enregistrée le 12/10/2018,  
- ROUAN Juliette licence Mutation Hors Période n°2548504861 enregistrée le 12/10/2018 ;

• Noté que le FC ST CYPRIEN a aligné la joueuse U16F DELORY Colleen licence n°2547699218 enregistrée le 25/09/2018 avec dispense de cachet mutation, **mais que cette dernière n'est autorisée à pratiquer que dans sa catégorie d'âge** (du fait de sa mutation hors période).

**L'OFFICIEL 66 N°24 DU 25/01/19**

**Page 17 sur 22**

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Considérant que le FC SAINT CYPRIEN n'est pas en infraction avec l'article 160 alinéas 1 et 2 des RG de la FFF qui limite la participation des joueurs Mutés Hors Période à **DEUX** et avec l'article 73 des RG de la FFF.
- Considérant que la réserve de l'AS BAGES ne portait que sur le nombre de joueuses titulaires d'un cachet Mutation Hors Période.

**PCM** : la CRC, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance, confirme le résultat du match acquis sur le terrain et transmet à la commission compétente aux fins d'homologation :

**AS BAGES 0 – 4 FC ST CYPRIEN**

**- Et, rappelle au FC ST CYPRIEN sa responsabilité en matière d'assurance en ce qui concerne le fait d'aligner une joueuse U16F non autorisée à pratiquer en catégorie SENIOR F, ce fait représentant également une infraction aux règlements de la FFF.**

- Les frais de procédure pour confirmation de réserve (**50€**) seront portés au débit du compte de l'AS BAGES (Article 34 des Épreuves Officielles de l'Annuaire du District des P.O.).
- De plus, conformément à l'article 36 des épreuves officielles de l'annuaire du district la Commission inflige une amende de **200€** au FC SAINT CYPRIEN pour infractions aux règlements répétées (4).

**U17 D2 POULE A DU 12/12/2018 N°20825937**

**FC LE BOULOU SJPC / FC ST ESTEVE 3**

### **Vu** :

- Le dossier transmis par la Commission des Compétitions Jeunes.
  - Les dispositions de l'article 43 des épreuves officielles de l'annuaire du district concernant l'envoi des feuilles de match.
- Considérant que la feuille du match référencé en rubrique a été réclamée 2 fois par la commission compétente dans les éditions N°22 et 23 de l'Officiel 66, et qu'elle n'est pas parvenue au district à ce jour, ni à défaut une copie de cette dernière.

**PCM** : La CRC dit qu'il y a lieu de donner match perdu par pénalité (0 pt) au FC LE BOULOU SJPC conformément à l'article 43 des épreuves officielles de l'annuaire du district, et transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

**FC LE BOULOU SJPC 0 - 3 FC SAINT ESTEVE**

- A noter que l'amende pour feuille de match non parvenue après 2 rappels a été infligée par la Commission des Compétitions Jeunes lors de sa réunion du 22/01/19.



# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**U15 D2 POULE B DU 19/01/2019 N°20835979**

**FC POLLESTRES / AS PRADES**

### **Vu** :

- La feuille de match.
  - Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.
- Attendu que le match a été arrêté à la 2<sup>ème</sup> minute suite à la blessure grave à la tête du gardien du FC POLLESTRES, et à son évacuation par les pompiers vers une clinique.

**PCM** : La CRC, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance, dit qu'il y a lieu de donner match à jouer, et transmet le dossier à la commission compétente pour date à fixer. Elle souhaite un prompt rétablissement au joueur ROYER Greg.

**U17 D2 POULE B DU 19/01/2019 N°20825576**

**ENT. PPN BV-PPN NORD 2 / FC VILLELONGUE 2**

### **Vu** :

- La feuille de match.
  - Les réserves d'avant-match déposées par le FC VILLELONGUE pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.
  - La feuille du dernier match disputé par l'équipe 1 de l'ENT. PPN BV-PPN NORD en date du 12/01/2019 (ENT. PPN BV-PPN NORD 1 / RF CANOHES TOLOUGES).
- Attendu que l'ENT. PPN BV-PPN NORD 2 a aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, les joueurs suivants qui ont participé au dernier match disputé par l'équipe première du club :

- PREBUK Stanislav	Licence : 2548560012
- REYES Inzaghi	Licence : 9602329711
- HAMADACHE Lakhar	Licence : 2547082575
- SOLTANI Kouider	Licence : 2546649269

• Considérant que l'ENT. PPN BV-PPN NORD 2 est en infraction avec les articles 167 alinéa 2 des RG de la FFF et 20 des épreuves officielles de l'annuaire du district des P.O.

**PCM** : La CRC, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance, donne match perdu par pénalité (0 pt) à l'ENT. PPN BV-PPN NORD 2, pour en reporter le bénéfice au FC VILLELONGUE, et transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

**ENT. PPN BV-PPN NORD 2 0 - 3 FC VILLELONGUE 2**

- Les frais de procédure pour confirmation de réserves (**50€**) sont portés au débit du compte de l'ENT. PPN BV-PPN NORD 2 (Article 34 des Épreuves Officielles de l'Annuaire du District des P.O.).

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

### SITUATION FINANCIERE DU

#### FC PERPIGNAN BAS VERNET

- DOSSIER EN SUSPENS

**PROCHAINE REUNION LE 30 JANVIER 2019**

LE PRESIDENT  
GRISORIO Vincent

LA SECRETAIRE DE SEANCE  
GARRIGUE Aline

## Commission de Discipline et d'Ethique

**REUNION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE DU 23/01/19**

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Jean-Luc BRUYERRE

Présents : Gérard ANCEL, José BALAGUER, Gérard DUQUESNE, Eric MOUSSET

Excusé : Alain SIMON

Représentant des Arbitres : Mourad MAACHI (excusé)

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

- **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits à l'Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.).**

\*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.
- par les clubs sur FOOTCLUBS (ainsi que les procès-verbaux de la Commission)



# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**MATCH D3 DU 07/10/18 N°20693713**  
**FC THUIR 2 / CABESTANY OC 2**

- ✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**
- DOSSIER SOUMIS A INSTRUCTION EN SUSPENS POUR COMPLEMENT D'ENQUETE.  
Réexamen du dossier le 30/01/19 à 18h30.

**MATCH U15 D2 POULE A DU 01/12/18 N°20857281**  
**ENT. CERET BOULOU VALL. 1 / FC BANYULS S/M 1**

Match arrêté

- ✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**
- Déclare que le dossier a été soumis à INSTRUCTION conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du règlement disciplinaire.
- Après étude des pièces versées au dossier.
- Lecture faite du rapport d'instruction.
- Ayant dûment convoqué, conformément aux dispositions de l'article 3.3.4.2.1 du règlement disciplinaire pour la réunion de ce jour :

### ARBITRE OFFICIEL :

Mr XXXXX (9602235201), arbitre officiel de la rencontre, impérativement accompagné d'un adulte majeur de son choix.

### DIRIGEANT OBJET DE L'INSTRUCTION :

Mr XXXXX (2546110713), dirigeant du FC BANYULS SUR MER, excusé.

- **La commission re-convoque pour sa réunion 30/01/19 à 19h15 (présence impérative) :**

### ARBITRE OFFICIEL :

Mr XXXXX (9602235201), arbitre officiel de la rencontre, impérativement accompagné d'un adulte majeur de son choix.

### DIRIGEANT OBJET DE L'INSTRUCTION :

Mr XXXXX (2546110713), dirigeant du FC BANYULS SUR MER.

- DOSSIER EN SUSPENS

**MATCH U17 D2 POULE B DU 16/01/19 N°20825568**  
**FC POLLESTRES / ELNE FC**

- ✓ **La Commission de Discipline & d'Ethique :**

### Vu :

- Le dossier en suspens.
- Le rapport dûment demandé et fourni de Mr XXXXX (148532921), éducateur du FC ELNE.

# Le Journal Officiel du District de Football

## des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Attendu que dans son rapport Mr XXXXX reconnaît avoir tenu des propos blessants envers les dirigeants du FC POLLESTRES, et qu'il s'en excuse.

**PCM :** se référant aux articles 128 et 200 des Règlements Généraux ainsi qu'au Règlement Disciplinaire et barème des sanctions de référence figurant en annexe 2 des Règlements Généraux établi en application des articles L.131-8 et R.131-3 et suivants du Code du Sport et conformément à l'article 11 des statuts de la F.F.F. :

- Inflige à Mr XXXXX (148532921), éducateur du FC ELNE, selon l'article 5 du règlement disciplinaire : une sanction de **(2) DEUX MATCHES à dater du lundi 21/01/19**.

*La présente décision est susceptible de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DISCIPLINAIRE DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.). Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

*Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF)*

### 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé

*- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.*

*- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :*

*Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;*

*Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.*

*- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.*

Prochaine réunion le 30/01/19

Le Président  
P. MARCO-GREGORI

Le Secrétaire  
J-L BRUYERRE

